**Championnat de France du Club Technique Mandarins**

**LIGINIAC 2021**

***ATTESTATION SUR L’HONNEUR :***

**DECLARATION SUR L’HONNEUR**

Pour la participation au Championnat de France du Club Technique Mandarins – LIGINIAC 2021 du 29 au 31 octobre 2021 à Centre bourg, 19160 LIGINIAC, FRANCE

Je soussigné(e)

(Nom Prénom) :

Adresse :

PAYS :

N° de souche 1 : --------------

N° de souche 2 : --------------

N° de souche 3 : --------------

Certifie que les oiseaux faisant l’objet de ma feuille d’engagement (ci-jointe) au Championnat de France du Club Technique Mandarins – LIGINIAC 2021 du 29 au 31 octobre 2021 à Centre bourg, 19160 LIGINIAC, France, sont nés dans mon élevage.

Je déclare sur l’honneur :

1. Que mes oiseaux proviennent d'une zone non restreinte pour cause de foyers d’Influenza aviaire hautement pathogène et de maladie de Newcastle conformément à l'O.I.E dans les 60 jours précédant leur départ. Ils sont nés ou résidant dans le pays d’origine depuis plus de 6 mois.

2. a. Que je n’ai pas remarqué, au sein de mon élevage, au cours des 60 derniers jours, des cas de mortalité ou de morbidité anormale ou de toutes autres maladies contagieuses pour l'espèce, reprises à la liste B de I'O.I.E.

b. En cas de maladie contagieuse, l’analyse PCR faite après 60 jours s’est révélée négative.

c. Que mon élevage ne fait pas l’objet de restrictions et/ou ne relève pas d’une zone géographique concernée par une restriction.

d. Que depuis plus de 2 mois, mes oiseaux sont hébergés à l’adresse ci-dessus, dans un environnement confiné, sans aucun contact avec les oiseaux de la nature et sans cas de psittacose (Chlamydia psittaci)

3. Qu’au jour du départ mes oiseaux sont en bonne santé et qu’ils ne présentent aucun signe clinique de maladie contagieuse.

4. Que conformément à la réglementation française, le transport de mes oiseaux se fera dans un véhicule adapté au transport des oiseaux et des passagers, en s’assurant de garantir leur bien-être et leurs besoins pendant le voyage. Les oiseaux seront placés en cageots de transport pourvus de perchoirs proportionnés à l’espèce concernée, et disposant d’un espace suffisant pour le nombre de sujets, conformément aux dispositions du règlement (CE) N°1/2005 et à la directive 95/29/(CE) concernant la protection des animaux pendant le transport. Ces cageots de transport seront nettoyés et désinfectés sous contrôle officiel (fourniture d’une facture d’achat d’un produit homologué par le ministère de l’agriculture pour contrôle vétérinaire).

5. Que je donne mandat au responsable convoyeur de mon pays pour signer les documents d’ordre administratif ou sanitaire.

Certifié exact, le 29 octobre 2021 Signature de l’éleveur exposant